

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SOUS-PREFECTURE BEZIERS

REÇU LE

26 DEC. 2012

Bureau des Politiques  
Publiques

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2012

DLB 939/12

L'an deux mille douze et le mardi 27 novembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Mmes Josiane BUCHACA, Gwendoline CHAUDOIR, Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Marion MAERTEN,  
MM. Christian ALLEMANY, Jean AUGÉ, Robert BAISSE, Gérard BELLOC, Jean-Michel BONNAFOUX, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Julien BRUNO, Bernard CHAUD, Adam DASILVA, Alain DURO, Philippe ENJERIC, Norbert ETIENNE, Jacques GARRIGA, André GALINIER, Robert GELY, Henri GRANIER, Michel GUIRAO, Alain GUIRAUD, Charles HEY, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Jean-Baptiste MAJORY, Pierre MARHUENDA, Michel MAS, Gaël MINIER, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Serge PUJOL, Gérard ROQUES, Guy ROUDIER, Alain RYAUX, Alain SENEGAS, Daniel SERIN, Michel TRILLES, Michel TRINQUIER

Absents excusés : MM. Gilles D'ETTORE, Richard DRUILLE, Robert GAIRAUD, Alain HUC

**Objet : TRANSPORT DE DECHETS MENAGERS - ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°917/12 du 22 mars 2012, le comité syndical avait autorisé le lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert pour le transport de déchets ménagers en Fond Mouvant Alternatif (FMA), avec un mini de 2 000 tonnes et un maxi de 8 000 tonnes annuelles.

Il ajoute qu'afin de maintenir un certain niveau de souplesse dans le tonnage transporté confié à un prestataire, le marché a été modifié par une rehausse du tonnage maxi à 16 000 tonnes annuelles.

Monsieur le Président précise que les autres conditions du marché sont demeurées inchangées.

Il expose que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 31 octobre 2012 et a retenu la proposition formulée par la société GENTES de NIMES (30) avec un montant inscrit au DQE de 170 696,42 € H.T.

Il précise que la durée du marché est de 1 an, renouvelable 3 fois de manière tacite.

Monsieur le Président sollicite donc l'autorisation de signer toutes les pièces du marché relatif au transport des déchets ménagers en camion à fond mouvant alternatif, pour un tonnage annuel minimum de 2000 tonnes et maximum de 16 000 tonnes.

Le Comité Syndical,

La présentation de Monsieur le Président entendue,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la proposition de la Commission d'Appel d'Offres du 31/10/2012 d'attribuer le marché de transport de déchets ménagers en FMA à la société GENTES.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et ans susdits.

**Le Président,**



**Alain VOGEL - SINGER**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Vogel - Singer', written over a vertical line that extends downwards from the signature.